

## PROCES-VERBAL

**Nombre de membres  
en exercice : 11**

**Présents : 9**

**Votants : 9**

Le vendredi 05 juin 2026, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de BITARELLE René.

**Sont présents :** BITARELLE René, MONFREUX Raymond, PESTOURIE Christine, VERGNE Louis, CAPEL Marie-Pierre, MOULÈNE Patrice, MARTINIE Francis, RIEUX Céline, CROS Michel

**Excusées :** JABIOL Sylvie, MOMPÉCHIN Carine

**Secrétaire de séance :** CAPEL Marie-Pierre

**Auxiliaire de séance :** Emmanuelle BOUYGES

Lecture du procès-verbal de la séance du 29 Mai 2026 par Mme CAPEL Marie-Pierre, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal est approuvé et publié.

**Ordre du jour de la séance :**

- Election d'un délégué du conseil municipal et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs

## DELIBERATION

### **Election d'un délégué du Conseil Municipal et de trois suppléants en vue de l'élection des Sénateurs (N° DE\_043\_2026)**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de CAMPS-SAINT-MATHURIN-LÉOBAZEL, le 5 juin 2026 à 20 heures 30.

**Vu** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

**Composition du bureau électoral :**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. MONFREUX Raymond, M. CROS Michel,

Mme RIEUX Céline, M. MARTINIE Francis,

La présidence du bureau est assurée par le Maire : M. BITARELLE René,

Le secrétaire de séance sera : Mme CAPEL Marie-Pierre.

Le Maire indique que le Conseil Municipal de CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEIBAZEL doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

**• ELECTION DU DELEGUE :**

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : ..... 9

- bulletins blancs ou nuls : ... 0

- suffrages exprimés : ..... 9
- majorité absolue : ..... 5

Ont obtenu :

- M. René BITARELLE, 9 voix

M. René BITARELLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

• **ÉLECTION DES SUPPLÉANTS :**

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : ..... 9
- bulletins blancs ou nuls : ... 0
- suffrages exprimés : ..... 9
- majorité absolue : ..... 5

Ont obtenu :

- M. Raymond MONFREUX, 9 voix
- M. Louis VERGNE, 9 voix
- Mme Christine PESTOURIE, 9 voix

Sont proclamés élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales :

- Raymond MONFREUX
- Louis VERGNE
- Christine PESTOURIE

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Travaux de curage des boues de la STEP de CAMPS :**

M. VERGNE apporte les précisions sur les quantités de marchandises (25 M3) prévues dans le devis de l'entreprise HYDRAU ELECT. Les élus sont favorables aux travaux.

Le devis d'un montant de 22 027,85 € HT soit 26 433,42 € TTC est validé et signé par M. le Maire conformément à sa délégation.

### **Rénovation énergétique de la salle de restauration de l'Hôtel-Restaurant :**

M. le Maire indique qu'il a signé la proposition de mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage du Bureau d'Etudes IGETEC d'un montant de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC pour la poursuite du projet et notamment la rédaction des documents pour la consultation des entreprises.

### **PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne :**

Les élus des Conseils Municipaux des communes membres sont invités à s'inscrire pour participer à une ou plusieurs des 4 Commissions : Tourisme et Taxes de séjour, Emploi et Compétences, Patrimoine culturel, Agriculture et alimentation.

### **Association des Gorges de la Cère :**

M. le Maire indique que l'Association souhaite que des délégués soient désignés.

Sont désignées : Mme PESTOURIE Christine et Mme JABIOL Sylvie.

La journée des Gorges de la Cère aura lieu sur la Commune en 2027.

### **Radio ACX :**

M. le Maire donne lecture de la demande de subvention.

### **Etang du Moulin :**

M. le Maire rappelle que les contrôles de l'eau de baignade ont montré la présence de cyanobactérie à des concentrations pouvant amener à fermer la baignade, les activités nautiques et la pêche.

Ces épisodes arrivent de plus en plus souvent et tôt dans la saison.

Les élus doivent rencontrer leurs homologues de la Commune de Vigeois et la Société Hydrau Elect qui ont mis en place en 2025 un système de pompe permettant un brassage de l'eau sur leur plan d'eau.

**Travaux de voirie à Saint Mathurin :**

M. VERGNE rappelle que des travaux d'enrobé restent à réaliser sur la zone de « poubelles ».

Ce travail va être reporté afin de laisser à ENEDIS le temps de réaliser l'enfouissement d'une ligne électrique HTA (de Thalamet vers Sexcles), qui passera par ce terrain.

**Emplois saisonniers :**

M. le Maire indique que les emplois saisonniers ont été pourvus pour la saison.

Accueil du Camping : Flavien B. et Valentin B., Animation : Pauline F., Epicerie : Luna D.

---

BITARELLE René  
Président de séance

CAPEL Marie-Pierre  
Secrétaire de séance

